

Infos-Brèves MORETTE

VIE COMMUNALE



Bulletin d'informations municipales de Morette – Juillet 2021

Le mot du Maire

Chères Morettines et Morettins,

En ce début d'été, l'évolution positive de la situation sanitaire a mis fin à certaines mesures restrictives. Le couvre-feu a été levé et la fin du port du masque en extérieur décrété, nos commerces sont ouverts et nous pouvons de nouveau prendre un café dans un bar ou partager un bon repas au restaurant. Le nombre de personnes vaccinées augmentent de jour en jour et enfin, nous reprenons espoir. Mais voilà, la menace d'une nouvelle vague épidémique est de nouveau présente ! C'est pour cela que je vous demande à tous de continuer à respecter les gestes barrières et de ne rien relâcher. C'est en restant vigilants que nous pourrons faire face à cette crise sanitaire. Ensemble continuons à lutter contre la propagation du virus.

Concernant la vie à Morette, j'ai malheureusement constaté des dégradations au boulo-drome. Ces incivilités sont inadmissibles et ont un coût pour la commune, j'ai signalé ces méfaits aux gendarmes qui vont augmenter leur passage à Morette, relever les identités et faire les avertissements tout aussi soutenus.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été et de bonnes vacances.

Le Maire
Franck DORIOL

Compte-rendu du conseil municipal

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 14 avril 2021 à 20 heures 00

L'an deux mille vingt, le 14 avril 2021 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Morette, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Franck DORIOL, maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Joseph ALBANESE, Lionel CARLIN, M. Eric DESPRES, Franck DORIOL, Marie-Claire GEY-MOND, Lyliane MUZELIER, Julien ROUSSEL, Bastien SANGIORGIO, Geneviève TORRALBA, Didier TRICHARD

Excusée : Mme Caroline EYSSARD PONCIER,

Procuration : Mme Caroline EYSSARD PONCIER pouvoir à Mr Julien ROUSSEL

M. Julien ROUSSEL a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 16 mars 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2021 – 10 : Prolongation bail à construction accordé à Alpes Isère Habitat

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité par Alpes Isère Habitat pour une prolongation du bail à construction de la résidence LA RENOUDIERE, signé le 12/05/1992 et dont le terme initial est le 9/03/2042.

Alpes Isère Habitat doit réaliser des travaux dans cette résidence située route Yves Farge, parcelles 66 et 68.

Les prêts nécessaires à la réalisation de ces derniers arriveront à échéance le 31/12/2051

Alpes Isère Habitat sollicite donc la Commune pour une prolongation de bail jusqu'au 31/12/2051.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

DE PROLONGER le bail à construction de la résidence LA RENOUDIERE jusqu'au 31/12/2051

DELIBERATION 2021 – 11 : Approbation des statuts de la SMVIC

Considérant la nécessité, par suite de la fusion des EPCI du sud Grésivaudan intervenue le 1er janvier 2017, de procéder à l'actualisation des statuts de Saint Marcellin Vercors Isère communauté afin de garantir la sécurité juridique de ses actes,

Considérant la volonté de l'exécutif intercommunal d'investir les enjeux en matière de promotion et de prévention santé du territoire amenant la Communauté de communes à être la structure support de coordination d'un réseau territorial de promotion de la Santé (animation groupe « COVID-19) et d'élaborer un Contrat Local de Santé d'une part et la possibilité de nouvelles créations de Maisons de Santé sur le territoire intercommunal d'autre part,

Considérant qu'aux termes de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités, il y a lieu de procéder à l'actualisation de statuts par délibérations concordantes de Saint Marcellin Vercors Isère communauté et de ses communs membres dans les conditions de majorité qualifiée.

Le projet de statuts est présenté à l'assemblée, tel qu'annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'APPROUVER les statuts de Saint Marcellin Vercors Isère communauté tels que présentés et notamment les compétences statutaires de Saint Marcellin Vercors Isère communauté,

D'APPROUVER la liste des équipements d'intérêt communautaire telle qu'annexée aux présents statuts,

DELIBERATION 2021 – 12 : Approbation partenariat colis de Noël commune de Cras

Le maire explique que chaque année la mairie offre aux administrés de 70 ans et plus un repas ou pour les personnes qui ne peuvent participer un colis, au moment des fêtes de fin d'année.

Cette année exceptionnellement du fait de la pandémie de la COVID-19, il a été proposé en partenariat avec la commune de Cras l'achat de colis pour tous les administrés de 70 ans et plus.

Montant de l'achat : 1 132,82 euros incombant à la commune de Morette et à rembourser à la commune de Cras qui en a fait l'avance.

Ce montant étant prévu au budget, le maire demande au conseil municipal de :

Valider la proposition d'achats de colis pour le montant de 1 132.82 euros incombant à la commune de Morette et à rembourser à la commune de Cras qui en a fait l'avance.

D'autoriser le maire à signer tous documents s'y reportant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

DE VALIDER la proposition d'achats de colis pour le montant de 1 132.82 euros

D'AUTORISER le maire à signer tous documents s'y reportant.

DELIBERATION 2021 – 13 : Vente de terrain n° C 798 et choix du notaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un projet de vente d'un terrain communal situé Impasse des Noisetiers, Lieu-dit Perretas a été approuvé en 2020 par la délibération 2020-27.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver la vente du terrain sis à MORETTE (38210), section C, lieudit « Perretas », n° 798 (07a 06ca) issue de la parcelle de plus grande contenance cadastrée C 632 (10a 24ca), moyennant le prix de vente de QUATRE-VINGTQUATRE MILLE EUROS (84.000,00 euros) au profit de M. Olivier PIPPO et Mme Mathilde COTILLARD.

La mise en relation avec les acquéreurs a été effectuée par l'intermédiaire de l'agence CIMM IMMOBILIERS de TULLINS qui avait reçu mandat suite à la délibération du 31 octobre 2020. Les honoraires d'agence s'élèvent à la somme de 4.000,00 euros et sont à la charge de la Commune.

Une servitude de passage de réseau d'eaux usées devra être constituée sur la parcelle C 798 au profit de la commune ainsi qu'il résulte du plan de bornage du géomètre en date des 31/10/2019 et 22/01/2020.

Le coût de cette servitude s'élèvera à la somme de 750 euros et sera prise en charge par la Communauté de communes SMVIC, fonds dominant.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le Maire, après avoir pris connaissance du projet, et après avoir délibéré, décide 10 votes pour, 1 vote contre, 0 abstention

DE VENDRE la parcelle sise à MORETTE (38210), section C, lieudit « Perretas » n° 798 (07a06ca) issue de la parcelle de plus grande contenance cadastrée C 632 (10a 24ca), pour un montant de QUATRE-VINGT-UN QUATRE EUROS (84.000,00 euros)

D'AUTORISER le Maire à poursuivre toutes les démarches utiles et nécessaires à cette opération et à signer tous les actes y afférents ;

D'AUTORISER le notaire rédacteur de l'acte à prélever sur le prix de vente la provision sur frais d'établissement de la servitude ;

D'AUTORISER le notaire rédacteur de l'acte à prélever sur le prix de vente les honoraires dus à l'agence immobilière CIMM IMMOBILIER de TULLINS, soit la somme de QUATRE MILLE EUROS (4.000,00 euros), et de les lui verser ;

DE RETENIR Maître Aurélie JOBIN, notaire, 8 quai Jean Jaurès 38470 VINAY, pour réaliser la transaction.

DELIBERATION 2021 – 13-A : Vente de terrain n° 799 (01a 08ca) et 802 (05a 98ca) et choix du notaire

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver la vente du terrain sis à MORETTE (38210), section C, lieudit « Perretas », n° 799 (01a 08ca) et 802 (05a 98ca), issues respectivement des parcelles de plus grande contenance cadastrées C 632 (10a 24ca) et C 634 (07a 95 ca) , moyennant le prix de vente de QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS (81.000,00 euros) au profit de M. Frédéric SEGATA et Mme Sandrine VALLEZ.

La mise en relation avec les acquéreurs a été effectuée par l'intermédiaire de l'agence CIMM IMMOBILIER de TULLINS qui avait reçu mandat suite à la délibération du 31 octobre 2020. Les honoraires d'agence s'élèvent à la somme de 2.000,00 euros et sont à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le Maire, après avoir pris connaissance du projet, et après avoir délibéré, décide 10 votes pour, 1 vote contre, 0 abstention.

DE VENDRE les parcelles sises à MORETTE (38210), section C, lieudit « Perretas », n° 799 (01a 08ca) et 802 (05a 98ca), issues respectivement des parcelles de plus grande contenance cadastrées C 632 (10a 24ca) et C 634 (07a 95 ca), pour un montant de QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS (81.000,00 euros) ;

D'AUTORISER le Maire à poursuivre toutes les démarches utiles et nécessaires à cette opération et à signer tous les actes y afférents ;

D'AUTORISER le notaire rédacteur de l'acte à prélever sur le prix de vente les honoraires dus à l'agence immobilière CIMM IMMOBILIER de TULLINS, soit la somme de DEUX MILLE EUROS (2.000,00 euros), et de les lui verser ;

DE RETENIR Maître Aurélie JOBIN, notaire, 8 quai Jean Jaurès 38470 VINAY, pour réaliser la transaction.

DELIBERATION 2021 – 14 : Avenant n°1 Lot n°5 Entreprise PROPONNET

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du Conseil municipal n° 2019-35 du 18 octobre 2019 relative au choix des entreprises pour le marché de rénovation du bâtiment de la mairie et de ses extérieurs,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2020 de la ville,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

DE CONCLURE l'avenant n°1 lot n° 05 Menuiseries bois occultations ci-après détaillé avec l'entreprise PROPONNET dans le cadre des travaux relatifs à l'opération de rénovation du bâtiment de la mairie et de ses extérieurs :

Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour premier objet l'ajout de prestations complémentaires générant des plus-values :

- Reprise de parquet au droit des seuils de la salle de réunion et salle communale
- Ossature placard bureau du Maire

Modifications de travaux générant des moins-values, et portant sur :

- Finitions lambrequin au droit des VR ou stores
- Porte cloison mobile
- Bloc-porte supprimé (cage escalier est)

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public : - 2.61 %

	Montant HT	TVA	Montant TTC
Marché initial	139 821.48€	27 964.30 €	167 785.78 €
Avenant n° 1	-3 642.81 €	-728.56 €	-4 371.37 €
Nouveau montant marché	136 178.67 €	27 235.74 €	163 414.41 €

D'AUTORISER Monsieur le maire à signer l'avenant ainsi que tous les documents s'y rapportant.

DELIBERATION 2021 – 15 : Avenant n°1 Lot n°12 Entreprise GENIN

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du Conseil municipal n° 2019-35 du 18 octobre 2019 relative au choix des entreprises pour le marché de rénovation du bâtiment de la mairie et de ses extérieurs,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2020 de la ville,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

DE CONCLURE l'avenant n°1 lot n° 12 Electricité ci-après détaillé avec l'entreprise SARL GENIN ELECTRICITE dans le cadre des travaux relatifs à l'opération de rénovation du bâtiment de la mairie et de ses extérieurs :

Le présent avenant porte sur les travaux supplémentaires suivants :

- Reprise des compteurs des deux logements à l'étage de la mairie
- Raccordements provisoires du logement et du congélateur de la cave
- Réalimentation des prises et remplacement des luminaires du sous-sol
- Ajout d'une prise extérieure
- Les modifications portent sur des travaux supplémentaires tels que décrits ci-dessus et représentent dans les devis suivants :
- Devis 01631 pour un montant de 3.644,00 € HT
- Devis 01632 pour un montant de 724,00 € HT
- Devis 01674 pour un montant de 2.789,00 € HT
- Devis 01683 pour un montant de 211,57 € HT
- Montant de l'avenant n°1 : + 7.368,57 €

	Montant HT	TVA	Montant TTC
Marché initial	39.929,00 €	7.985,80 €	47.914,80 €
Avenant n° 1	+ 7.368,57 €	+ 1.473,71 €	+ 8.842,28 €
Nouveau montant marché	47.297,57 €	9.459,51 €	56.757,08 €

L'incidence financière sur le montant initial du marché est de 7.368,57 € HT, +18,45 %.

D'AUTORISER Monsieur le maire à signer l'avenant ainsi que tous les documents s'y rapportant.

DELIBERATION 2021 – 16 : Approbation du compte de gestion communal 2020

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIBERATION 2021 – 17 : Approbation du compte administrative 2020

Madame Geneviève TORRALBA, adjointe aux finances présente au Conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Franck DORIOLE Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice, le compte de gestion du receveur, la présentation faite du compte administratif pouvant se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE
DEPENSES	481 300.00 €	262 334.32 €
RECETTES	481 300.00 €	299 657.23 €
Résultat de l'exercice excédentaire :		37 322.91 €
Résultat de clôture excédentaire :		249 614.56 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	PREVU	REALISE
DEPENSES	1 214 500.00 €	840 512.10 €
RECETTES	1 411 800.00 €	409 882.52 €
Résultat de l'exercice déficitaire :		430 629.58 €
Résultat de clôture excédentaire :		51 182.17 €

Le Conseil municipal, hors de la présence de Monsieur le Maire, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020.

DELIBERATION 2021 – 18 : Approbation des taux d'imposition communaux

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021. Il explique que deux réformes ayant un impact sur les produits des taxes directes locales, ont été réalisées au niveau gouvernemental :

- Une réforme concernant la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales,
- Une réforme liée à la crise de la pandémie Covid allégeant de moitié les impôts de production pour les entreprises.

Pour compenser les pertes engendrées par ces réformes, il a été décidé que la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties est transférée aux communes.

Monsieur le Maire rappelle que le taux d'imposition taxe foncière sur les propriétés bâties en 2020 pour la commune de Morette était de 15.71 %. Le taux départemental 2020 sur les propriétés bâties était de 15.90 %. Ce taux est donc ajouté au taux communal ce qui donne un taux total de 31.61 %. La ligne concernant le taux départemental sur l'avis d'imposition est par ailleurs supprimée pour que les administrés ne supportent aucune augmentation. Ce dispositif permet donc une compensation de perte de ressources pour la commune sans augmentation d'impôts pour les administrés.

Monsieur le Maire expose les éléments suivants :

- Ressources communales supprimées par la réforme supprimant la taxe habitation : **55 864.00 €**
- Ressources départementales de compensation affectées à la commune : **51 031.00 €**

Ce montant ne couvrant pas la perte, il est soumis à un coefficient correcteur occasionnant un versement de 4 885.00 € (pour une perte de 4 833.00 €).

Monsieur le Maire présente les ressources fiscales 2021 :

Taxe d'habitation :	0.00 €uros
Taxe foncière bâti : taux 31.61 % produit	94 862.00 €uros
Taxe foncière non bâti : taux voté 63,11 % produit	11 802.00 €uros
PRODUIT FISCAL ATTENDU.....	106 664.00 €uros

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'APPROUVER la proposition de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour l'année 2021 ; se résumant comme suit :

Taxe d'habitation :	0.00 €uros
Taxe foncière bâti : taux 31.61 % produit	94 862.00 €uros
Taxe foncière non bâti : taux voté 63,11 % produit	11 802.00 €uros
PRODUIT FISCAL ATTENDU.....	106 664.00 €uros

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 sera annexé à la présente délibération.

DELIBERATION 2021 – 19 : Approbation du budget primitif communal 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif de l'exercice 2021 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

TABLEAU DU BUDGET PREVISIONNEL 2021

FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement présente un suréquilibre du fait du résultat excédentaire 2020 reporté de 249 614.56 €.

DEPENSES 337 400.00 €

RECETTES 550 000.00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES 1 239 400.00 €

RECETTES 1 239 400.00 €

Ce budget primitif inclut en section de fonctionnement l'attribution des subventions suivantes

- 200.00 € aux Restos du Cœur
- 300.00 € Atout Cras

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité :

Le budget prévisionnel 2021 comme présenté ci-dessus ainsi que le versement des subventions présentées ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 26

Les horaires d'ouverture des déchèteries

A partir de lundi 28 juin, les trois déchèteries intercommunales accueillent tous les usagers du territoire les jours et horaires suivants :

A Saint-Quentin sur Isère (zone d'activités économiques, le Gouret)

- Lundi : de 14 à 18h
- Mercredi et samedi : de 8h à 12h et de 14h à 18h

A Saint-Sauveur (150 route de la croix de May)

- Lundi, mercredi et jeudi : de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
- Mardi et vendredi : de 10h à 12h et de 13h30 à 18h
- Samedi : de 9h à 18h

A Vinay (zone d'activités économiques, les Levées) :

- Lundi, mercredi et jeudi : de 13h30 à 18h
- Mardi et vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
- Samedi : de 9h à 18h

Covid-19

Vaccination : à partir de 12 ans, avec ou sans rendez-vous



Après les dernières annonces gouvernementales autorisant la vaccination sous certaines conditions des mineurs dès 12 ans, le centre de vaccination de Saint-Marcellin adapte son fonctionnement en généralisant l'accueil avec ou sans rendez-vous.

Après une semaine d'expérimentation en conditions réelles, les gestionnaires du centre de vaccination ont décidé de généraliser son accès avec ou sans rendez-vous pour les personnes qui souhaitent recevoir la première dose du vaccin contre le Covid 19. Le nombre de doses disponibles permettant d'assurer une certaine fluidité.

Qui peut être vacciné ?

Depuis fin mai, la vaccination a été élargie à l'ensemble de la population dès 18 ans, ainsi qu'aux 16-17 ans sous certaines conditions (souffrir d'une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19 ; être proche de personnes immunodéprimées).

A partir du 15 juin, un nouveau cap est franchi, désormais la vaccination est possible dès l'âge 12 ans révolus.

Une vaccination des mineurs encadrée

Le jour de son injection, le mineur doit être accompagné par l'un de ses deux parents et exprimer oralement son consentement pour être vacciné.

Les parents doivent de leur côté tous les deux signer l'autorisation de vacciner leur(s) enfant(s).

Cette autorisation est téléchargeable :

- sur la plateforme *Doctolib* au moment de la prise de rendez-vous

- sur [le site du ministère de la santé](#)

Enfin, elle est fournie au centre, en début de parcours de vaccination.

Pour rappel, la vaccination des mineurs n'est possible qu'en centre de vaccination avec le vaccin Pfizer-BioNTech.

Le rendez-vous reste le moyen privilégié, surtout pour les personnes qui veulent maîtriser leur emploi du temps.



Pour la prise de rendez-vous, deux solutions :

- inscription sur la plateforme Doctolib en cliquant sur la bannière ci-dessus ;
- réservation via le centre d'appel téléphonique mis en place par la Communauté de communes au **04 76 38 53 32**, du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h et de 13h45 à 16h45.

Où est le centre de vaccination ?

Il se situe dans l'enceinte de l'ancien Palais de justice de Saint-Marcellin. L'entrée se fait par l'avenue Felix Faure (face à celle de l'hôpital).

Pièces d'identité nécessaires : Avec ou sans rendez-vous, les cartes d'identité et Vitale sont nécessaires pour accomplir votre parcours de vaccination.

Une gestion locale du centre de vaccination

La gestion du centre de vaccination : prise de rendez-vous et accueil des patients ; planning des vaccinateurs ; sécurisation des injections ; etc. est conjointement assurée par le centre hospitalier de Saint-Marcellin, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et la ville de Saint-Marcellin.

La fête des 100 jours

Article écrit par Emmy, Axelle, Batiste, Lola, Maxime.

Vendredi 2 avril 2021, nous avons fêté les jours d'école, juste avant le confinement et l'école à la maison.

Ce jour-là, on a fait 100 crêpes et on les a toutes mangées. Elles étaient trop bonnes. On a mangé 100 meringues aussi.

Puis on a fait une couronne des 100 jours. Il y avait aussi les 100 défis de maths, les 100 défis de sport (tours de la cour, sauts...), les 100 mots du bonheur, les 100 étoiles...

On s'est éclaté toute la journée !



Sortie à Autrans, le 3 juin 2021

Écrit par Lou Fabio Simon Mahé.

Le 3 juin, on est allé à Autrans. On a fait de la musique et des randonnées en forêt. On a ramassé des pommes de pin rongées par des écureuils, un trou de blaireau, des arbres frottés par des cerfs. Dans la salle de musique, on a fait du djembé, du balafon et on a fait la fête.

Cette sortie m'a beaucoup plu. **Malo**



La Classe de Monique:

Une année de sport à l'école

Nous avons commencé par 7 séances de basket, grâce à Gaëlle, du club de Tullins et la FFBB. Nous en avons profité pour nous entraîner aux lancers de ballons, fressbee etc...durant la même période.

Nous avons fait de la natation à la piscine l'Olympide de Chatte mais malheureusement, nous n'avons pas terminé les séances pour cause de Covid. En même temps, nous avons travaillé les déplacements et la course rapide et en relais.

En avril-mai, nous nous sommes entraînés pour le cross, qui finalement n'a pas eu lieu, dommage! C'était dur mais finalement c'était amusant.

Nous avons pu bénéficier d'une séance d'initiation au touch rugby. Comme au rugby, on doit aplatis un ballon ovale dans un embut pour marquer des essais. Par contre, les placages sont interdits, on ne peut pas taper au pied, juste toucher le ballon du pied pour démarrer une action. C'est un sport mixte. Dans ce jeu, on se touche peu, c'est comme un genre de loup glacé. On court beaucoup. C'est le nouveau club de "touch" de Poliénas qui nous a offert cette séance. Nous avons adoré et plusieurs d'entre nous se sont inscrits aux séances de découverte.

En ce mois de juin, nous profitons de séances de vélo : marcher à côté du vélo, monter/descendre du vélo, rouler droit, freiner, tourner à gauche ou à droite, se suivre, rouler de front, se croiser, travailler l'équilibre, rouler assis ou en danseuse, rouler dans l'herbe, passer ou contourner des obstacles, passer dessous, attraper un objet sur son parcours... En classe, on a aussi appris beaucoup de vocabulaire sur la bicyclette.

C'était très bien, nous avons adoré!

Théâtre

Grâce à "La fabrique des petites utopies", en résidence au Diapason à St Marcellin, nous avons inventé et joué une pièce de théâtre qui avait pour thème "les Océans" :

un tsunami emporte une famille mais, aidée par les animaux de la mer, elle parvient à revenir sur la plage.

Nous nous sommes entraînés puis l'avons présentée à nos camarades de l'autre classe.

Dommage, nous aurons aimé le faire devant nos familles mais le protocole sanitaire nous en a empêchés.



Sortie scolaire à Chanaz

Lundi 7 juin 2021, nous sommes allés en bus jusqu'à Chanaz. Là, le bateau nous attendait sur le canal de Savières. Aménagé pour la navigation, ce canal naturel relie le Rhône au lac du Bourget. Nous avons passé l'écluse pour monter faire un petit tour sur le Rhône, puis nous l'avons descendue pour suivre le canal jusqu'au lac. Après un pique-nique, nous avons fait des ateliers d'archéologie. Deux histoires du capitaine

1 - Pourquoi ne faut-il pas dire "lapin" sur un bateau?

Au temps de Christophe Colomb, les bateaux transportaient des lapins en cage pour nourrir les marins. Par malchance, un jour, un bateau qui traversait l'Atlantique subit une tempête. Les cages se sont ouvertes, les lapins se sont échappés et rongèrent les mâts, la coque et les cordages de secours.

Quand le capitaine ordonna à ses marins de réparer le bateau, tout était grignoté. Le bateau coula. Depuis ce jour, plus de lapin sur les bateaux, même en cuisine, même en peluche. Et le nom de "l'animal aux grandes oreilles" ne s'y prononce plus.

2 – Au Moyen Âge, le canal était utilisé par les marchands et par les contrebandiers. Dans un Détour du fleuve, il y avait une maison où ces derniers cachaient le sel, qui était très précieux à cette époque. Pour que personne ne s'en approche, les contrebandiers ont prétendu qu'ils y avaient rencontré le diable. Cette "maison du diable" a complètement disparu depuis quelques années mais le capitaine avait vu les ruines quand il était enfant.

Le mot de la maîtresse :

Le voyage en bus est passé vite, les enfants ont chanté magnifiquement les chants appris avec notre intervenante musique.



Le Relais d'assistantes maternelles de Cras-Morette

Des nouvelles des nounous qui suite à la fin des travaux et du confinement ont pu reprendre leur matinée d'échange et de rencontre dans la salle communale pour la plus grande joie des bambins



Petite photo du pique-nique estival

Petits rappels pour le bien de tous

Déchets verts : le brûlage à l'air libre est interdit !

Source d'émissions de polluants (particules, dioxines, benzène...), le brûlage des déchets verts en ville comme à la campagne est interdit dans le département de l'Isère par arrêté préfectoral.

Un arrêté préfectoral relatif au brûlage des végétaux interdit de façon permanente aux particuliers, les incinérations de déchets verts, des végétaux coupés ou sur pieds, en raison des nuisances d'odeurs ou de fumées, d'incendie. Ces fumées émettent des polluants dont les particules sont cancérogènes.

Les déchets doivent être compostés sur place, broyés ou emmenés à la déchetterie

Nuisances sonores

Pour le respect du voisinage et la pollution sonore, vous êtes priés de respecter les horaires des arrêtés préfectoraux d'utilisation de tous les engins à moteur. Ils sont les suivants : en semaine, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15 h à 19h, puis pour les dimanches et jours fériés, seulement le matin de 10h à 12h.

Rénovation du bâtiment Mairie

Le chantier a pris un peu de retard suite à la crise sanitaire. La fin est prévue avant la rentrée.



City Stade

La construction de l'espace de loisirs a commencé fin juin et devrait se terminer courant juillet. Les enfants du village pourront en profiter dès le mois d'août.



Rénovation de la place du boulodrome et création de WC PMR.

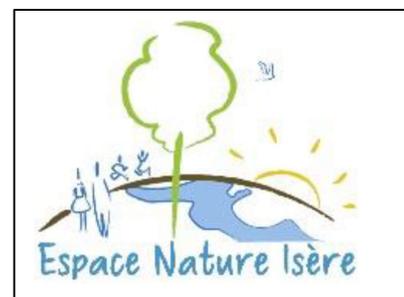
Le chantier a également débuté courant juin, et devrait se terminer dans l'été.
Pour information, ce bloc sanitaire sera ouvert à tous et ne fait pas partie des locaux du club bouliste.



Les partenaires qui nous ont soutenu pour ces deux projets de l'été 2021.



Le Festival de l'Avenir au Naturel, édition 2021 Les 4 et 5 septembre à l'Albenc .



Le Festival de l'Avenir au Naturel a été créé en 1997 par l'association Espace Nature Isère. L'objectif de cet événement est de promouvoir et encourager les actions en faveur du développement durable, de l'éco-citoyenneté et de la préservation de la biodiversité.

Le festival de l'Avenir au Naturel a été un pionnier du genre ! Une fête de l'écologie, une foire bio, un forum de rencontres et d'échanges sur la relation complexe de l'Homme et de la nature.

L'année dernière, pour la première fois depuis sa création, le festival a été annulé à cause de la situation sanitaire. Mais le Festival 2021 se profile ! Les bénévoles, les adhérents et les salariés d'Espace Nature Isère travaillent d'arrache-pied pour que l'édition 2021 ait lieu dans les meilleures conditions possibles.

Un programme voit le jour ! Les conférences aborderont le thème de la 5G, de l'agroforesterie ou encore, de la qualité de l'air et nous avons le plaisir de recevoir Marie-Monique ROBIN pour la grande soirée du samedi 4 septembre. Les animations en extérieur ne seront pas en reste avec des balades, des sorties botaniques, du yoga et bien entendu de la musique !

Nous souhaitons que ce festival 2021 soit un bel événement de divertissement, de détente et de partage à vivre en famille.

Pour tout renseignement : Espace Nature Isère
32 place du Souvenir Français 38470 l'Albenc
04 76 36 50 10 – festival@enisere.fr



Section GYM

Une saison 2020/2021 trop courte compte tenu de ce contexte sanitaire difficile !

L'année avait pourtant bien commencé, tous les mercredis soirs, gym douce-étirements et gym sportive-cardiotraining à la salle des fêtes pour les 25 adhérents de Cras, de Morette et des alentours.

Alors que les restrictions sanitaires en vigueur nous éloignaient, tout a été fait pour maintenir notre forme et conserver notre motivation aidés par les vidéos de Patricia, notre coach sportif. Heureusement 4 séances de retrouvailles ont pu avoir lieu en mai et juin, rien de tel avant l'été.

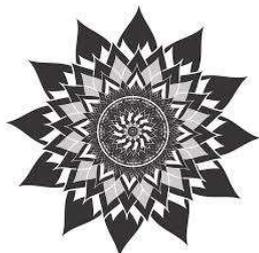
Atout Cras a choisi de compléter le salaire de son animatrice à taux plein mais de n'encaisser qu'un trimestre à ses fidèles adhérents.



Pour que l'activité puisse continuer, nous devons être plus nombreux !

Alors n'hésitez plus, rejoignez-nous en forme en septembre avec vos voisin(e)s, ami(e)s, cousin(e)s ...

Section Yoga, méditation



1 séance de 2h, 2 fois par mois devrait commencer à la rentrée 2021 avec un nouveau professeur

A suivre ...

Bel été et à très bientôt

Amicale Boules Morette



Le bureau a décidé de l'annulation des deux derniers concours officiels, à savoir, le challenge Trapet du 23 juillet et le challenge Patroncini du 04 août.

L'amicale boules donne rendez-vous à tous les joueurs la saison prochaine sachant que les 6 concours officiels ont d'ores et déjà été reprogrammés.

Des nouvelles des 7 collines



Notre association aura connu une nouvelle année blanche du double fait conjugué de la covid et des travaux dans les bâtiments de la mairie.

Grâce aux nouveaux locaux (salle de réunion pour les associations, aménagement de la grande salle et de la kitchenette pour les manifestations diverses), nous pourrons reprendre nos activités habituelles et en imaginer d'autres pour 2021/2022.

Noël Raffort remplace Agnès Debost à la présidence jusqu'à la nouvelle AG en décembre. D'ici là, les matinées-pétanque et apéro à 1 € auront lieu cet été le dimanche au terrain de boules (9h30, 11h30). Le 11 septembre, nous cuisons une fournée de pain et bien sûr, nous célébrerons le Beaujolais nouveau le vendredi 19 Novembre.

Retenez ces dates et meilleur été possible à tous.

ETAT CIVIL



Mariages : Claire-Marie JOBIN et Hervé DIDIER le samedi 3 juillet 2021 à Morette.

Jennifer CHAUVIN et Ludovic GARCIA le mardi 13 juillet 2021 à Morette.



Naissance : Chiara CHUPIN née le 28 mai 2021 à Voiron.



Décès : M. Gaston, Jules, Marie DUPUIS décédé le 7 avril 2021 à Coublevie.

Vous souhaitez nous faire part d'une suggestion, partager une information susceptible d'intéresser les habitants de Morette : soumettez-nous votre proposition en l'envoyant à : commune.morette@wanadoo.fr.

Infos Brèves - Bulletin d'informations municipales Mairie de Morette Tél : 04.76.07.81.58
Responsable de publication : Franck Doriol
Ne pas jeter sur la voie publique